

Le mercredi 17 août 2022

Mesdames, Messieurs,

Je suis au regret de vous informer que les téléskis de la Vernette et du Col ne pourront être en fonctionnement durant l'hiver 2022-2023 et ce, malgré tous nos efforts.

En effet, j'ai été heurté au refus de certains propriétaires de signer un accord à l'amiable de servitude de passage ce qui a eu pour conséquence de bloquer l'avancement de ces projets.

Par une délibération en conseil municipal du 24 juin 2022, il a été décidé d'instaurer les servitudes relevant de l'article L342-20 du Code du Tourisme qui est la seule alternative nous permettant de les réaliser. Pour votre information, le dossier a été déposé en sous-préfecture en juillet 2022 et sera instruit par les services de l'Etat. Celui-ci fera ensuite l'objet d'une enquête publique puis d'un délai de recours. Compte tenu de ces éléments, nous ne serons pas en mesure de construire les téléskis avant les premières chutes de neige et/ou l'ouverture du domaine skiable.

A toutes fins utiles, je me permets de vous préciser que les différentes études ont démarré courant d'année 2020 et que les dossiers au cas par cas ont d'ores et déjà été déposés. Ce dépôt a déclenché une étude environnementale dans un premier temps puis une enquête publique dans un second temps qui est en cours jusqu'au 26 août 2022.

Etant donné que toutes les procédures sont en cours, nous envisageons de démarrer les travaux plutôt en septembre 2023 qu'en été 2023 afin de préserver au maximum l'agriculture et le tourisme sur la commune. Ainsi, aussi bien l'ouverture des deux téléskis que la piste « La nouvelle » devraient être opérationnels pour décembre 2023.

Je tenais à vous apporter ces éléments complémentaires pour vous expliquer les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas en mesure de réaliser ces constructions dès cet hiver. Soyez-en convaincus, la municipalité met tout en œuvre pour améliorer et développer le domaine skiable mais les délais administratifs nous empêchent parfois de finaliser des projets dans les temps.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean DIDIER
Maire de la
Commune d'Albiez-Montrond



Monsieur le Maire
DIDIER Jean